

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 14	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 3 décembre 2024

Vote(s) pour : 45
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-12-09-BD-23 :

ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Cession du lot n° 3 : Agrément de l'Eurométropole de Metz.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil métropolitain a donné délégation au Bureau,
VU l'article 14-2 du traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre signé en date du 20 décembre 2004 et ses avenants,
VU la demande d'agrément de la Société d'Aménagement de Renouvellement de l'Eurométropole de Metz (SAREMM) portant sur la cession d'une emprise foncière, dont les caractéristiques sont précisées ci-après,

CONSIDERANT que le prix au m² de surface de plancher proposé pour le lot n° 3 (331,80 € HT/m²) ne résulte pas de l'application du prix bilan afférent au logement quelle que soit la typologie considérée, mais à un prix forfaitaire (rappel : logements collectifs accession libre propriétaire occupant : 320 € HT/m², logements collectifs accession libre investisseur bénéficiant d'une défiscalisation : 450 € HT/m², Logements collectifs abordables : 235 € HT/m², Logements locatifs aidés : 200 € HT/m²),

Nom et qualité de l'acquéreur

- La Société DELTA PROMOTION, dont le siège social est situé 9 rue Saint Léon IX – 57850 DABO, représentée par Monsieur Franck LINGENHELD, agissant en sa qualité de Président de la Société susnommée

Parcelles

- Lot n° 3 : 2 882 m² de surface de terrain
- Droits à construire : 7 610 m² maximum de surface de plancher (tolérance de +/- 5 %).

Montant de la cession

Le montant de la cession correspond à un prix forfaitaire minimum garanti de 2 525 000 € HT, TVA sur marge en sus.

nap 24

Modalités de paiement


Le prix ainsi déterminé sera payable comme suit :

- 1) Au jour de la signature de la promesse unilatérale, l'acquéreur versera, par l'intermédiaire de la comptabilité du notaire, une somme de 252 500 €, représentant 10 % du prix HT.
- 2) Le solde, soit 2 777 500 € (2 272 500 € HT + 505 000 € TVA) sera payé comptant au jour de la signature de l'acte et par l'intermédiaire de la comptabilité du notaire.

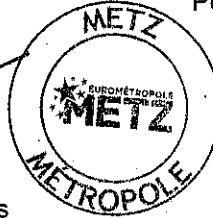
DECIDE d'agréer les modalités de cession du lot n° 3 de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre au bénéfice de la société DELTA PROMOTION pour la réalisation d'un programme de construction de logements.

Metz, le 10 décembre 2024

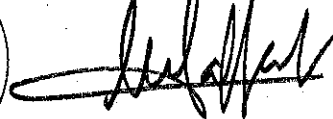
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

ZAC QUARTIER DE L'AMPHITHEATRE

Cession du lot n° 3 – Plan de situation



Résumé de l'acte

057-200039865-20241209-2024-12-DB23-DE

Numéro de l'acte : 2024-12-DB23
Date de décision : lundi 9 décembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Cession du lot n° 3 : Agrément de l'Eurométropole de Metz.
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 11/12/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241209-2024-12-DB23-DE
Document principal : 99_DE-23.pdf

Historique :

11/12/24 15:30	En cours de création	
11/12/24 15:31	En préparation	Catherine DELLES
11/12/24 16:56	Reçu	Catherine DELLES
11/12/24 16:57	En cours de transmission	
11/12/24 17:04	Transmis en Préfecture	
11/12/24 17:12	Accusé de réception reçu	